

**AVIS DE PUBLICITE PREALABLE**  
**Convention d'occupation temporaire du domaine public**

Procédure de publicité et de mise en concurrence librement organisée par la collectivité territoriale dans les conditions prévues par l'article L.2122-1-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques.

<b>I) OBJET DE L'AVIS DE PUBLICITE PREALABLE</b>	<p><b>Avis de publicité préalable en vue de la conclusion d'une convention d'occupation temporaire du domaine public relative à la mise à disposition par la Ville de Bordeaux d'un espace de restauration situé au 2 étage du Capc, musée d'art contemporain de Bordeaux, 7 rue Ferrère.</b></p> <p>L'occupation est cadrée dans le temps : l'occupation a lieu chaque semaine du samedi à 8h45 au dimanche à 18h15. En dehors de ce créneau, le bien est de retour à la Ville de Bordeaux.</p>
<b>II) DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET</b>	<p><b>Un espace de restauration dans un cadre atypique : le Capc, musée d'art contemporain de Bordeaux</b></p> <p>Depuis sa fondation en 1973, le CAPC a toujours été un espace exceptionnel pour la création. Acteur culturel de référence sur le plan national et international, labellisé Musée de France en 2002, il a également obtenu le label "Centre d'Art Contemporain d'Intérêt National" en janvier 2021 ce qui en fait la seule institution française à bénéficier de la double reconnaissance de musée de France et de centre d'art. Alors que le Capc a fêté en 2023 ses 50 ans, il rencontre depuis quelques années un succès public grandissant grâce à une programmation très dynamique d'expositions mais également de performances, concerts et nombreuses programmations de spectacles vivants.</p> <p>Situé sur la terrasse du Capc, l'espace de restauration du Capc est l'un des rooftops les plus inattendus de Bordeaux et bénéficie d'un emplacement et d'un cadre exceptionnel. Dans l'espace du mobilier conçu par les designers André Putman et Robert Mallet Stevens et deux d'œuvres in situ réalisées par l'iconique artiste britannique du land art, Richard Long. L'espace peut accueillir une centaine de personnes assises et environ deux cent cinquante debout (sans compter les terrasses).</p> <p><b>Descriptions des locaux mis à disposition :</b></p> <p>Cuisine (zones froide et chaude, plonge, dégagement) sur une surface de 118 m<sup>2</sup>. Salle de restauration avec mobilier de 353 m<sup>2</sup>. Terrasse de 70m<sup>2</sup> environ. Accès technique séparé avec monte-charge. Accès public commun avec l'accès au musée : pas d'accès depuis l'extérieur en direct. Local poubelle dédié.</p>
<b>III) CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DE LA CONVENTION</b>	<p><b>Nature du contrat :</b> convention portant autorisation d'occupation privative d'une dépendance du domaine public de la Ville de Bordeaux à des fins d'exploitation commerciale, régie par les dispositions du Code général de la propriété des personnes publiques. L'autorisation est concédée à titre temporaire et a un caractère précaire et révocable.</p> <p><b>Les horaires d'ouverture au public :</b> les samedis et dimanches de 11h00 à 18h00 ; ouverture exceptionnelle en soirée pour l'activité de l'opérateur et à raison de moins de cinq soirées par an en lien direct avec les événements organisés par le CAPC.</p>

	<p><b>Durée du contrat envisagée</b> : 5 ans à compter de la date de signature de la convention.</p> <p><b>Conditions financières</b> : Redevance financière égale à 7% du chiffre d'affaires</p>
IV) CRITERES D'APPRECIATION DES PROJETS	<p><b>Critère 1 : Engagement de l'opérateur dans une démarche de Responsabilité Sociétale par la prise en compte dans la gestion de ses activités des enjeux environnementaux et sociaux (25%)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sous-critère 1 : environnemental (15%)</li> <li>- sous-critère 2 : social (10%)</li> </ul> <p><b>Critère 2 : La qualité et la cohérence du projet au regard de l'activité du Capc Musée d'Art contemporain, du profil du candidat et de son organisation interne (profils et qualification), de la philosophie de son concept et des propositions de restauration et d'aménagement esthétique du site (50%)</b></p> <p><b>Critère 3 : La solidité et cohérence du modèle économique projeté au regard du projet développé (25%)</b></p>
V) MODALITES DE CANDIDATURE	<p><b>Disponibilité du dossier de candidature</b> :</p> <p>Le dossier de candidature est téléchargeable depuis le site internet de la Ville de Bordeaux.</p> <p><b>Contenu du dossier :</b></p> <p>Ce dossier comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Le présent règlement de consultation</li> <li>✓ Un projet de convention présentant les conditions d'exploitation du lieu</li> <li>✓ Annexe 1 : plan des espaces</li> <li>✓ Annexe 2 : inventaire des matériels</li> <li>✓ Annexe 3 : modalités de d'exécution des privatisations</li> <li>✓ Annexe 4 : règlement municipal de police administrative</li> </ul> <p><b>Le retrait du dossier de candidature est indispensable pour pouvoir répondre conformément au règlement de sélection préalable. A défaut, la candidature sera considérée comme incomplète.</b></p>
VI) VISITE DES LIEUX :	<p><b>Visite sur site obligatoire</b></p> <p>Il s'agit d'une visite obligatoire afin d'appréhender au mieux les différentes contraintes du site et de faciliter l'établissement de leur projet.</p> <p><b>Elle sera organisée le 24 juillet 2024 à 14.30.</b></p> <p>Les candidats devront confirmer leur venue à la Ville au plus tard la veille avant 12h00 en adressant un mail à Lilian Saly, responsable des partenariats et mécénats au Capc : l.saly@mairie-bordeaux.fr, et se présenter le jour de la visite à l'accueil du Capc au 7 rue Ferrère.</p>
VII) ADRESSE D'ENVOI OU DE DEPOT DES DOSSIERS	<p>Le candidat pourra choisir de déposer son dossier soit par envoi postal avec accusé de réception soit en dépôt en mains propres (avec accusé de réception à demander à l'accueil du musée.</p> <p>Adresse :</p> <p>Capc Musée d'art contemporain 7 rue Ferrère 33000 Bordeaux A l'attention de Lilian Saly</p>

<b>VIII) DATE LIMITE DE PRESENTATION DES PROPOSITIONS</b>	La date limite de dépôt est fixée au <b>26 août 2024</b> à 17h.
<b>IX) CONTACTS</b>	Sur les modalités de fonctionnement et d'organisation de l'espace de restauration mis à disposition et les questions techniques : Lilian Saly <a href="mailto:l.saly@mairie-bordeaux.fr">l.saly@mairie-bordeaux.fr</a> avec en copie Fanny Hollman : <a href="mailto:f.hollman@mairie-bordeaux.fr">f.hollman@mairie-bordeaux.fr</a>
<b>X) TYPE DE PERSONNE PUBLIQUE ET ACTIVITE PRINCIPALE</b>	Collectivité territoriale Services généraux des administrations publiques
<b>DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS</b>	17 juillet 2024
<b>MODALITES DE PUBLICITE ET AFFICHAGE</b>	Cet avis est consultable en ligne jusqu'au 26 août 2024 sur <a href="http://www.bordeaux.fr">www.bordeaux.fr</a>